

20 plages décrochent le Pavillon bleu

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-06-2010 21:35:10

- **Deux jurys pour octroyer ce label international**
- **Le Label peut être retiré à tout moment**

A la veille de la saison estivale, c'est un véritable coup de pub pour les 20 plages qui viennent de décrocher le label «Pavillon bleu». A leur tête, Saïdia. La perle bleue de la Méditerranée est suivie par Mdiq, Fnideq, Achakar, SolPlage, Asilah, Skhirat, Bouznika, Sablette (Mohammédia), Aïn Diab et Mme Choual (Aïn Diab extension). La liste comprend également Haouzia, Oualidia, Sidi Rahal, Safi municipale, Souiria Lkdima, Essaouira, Agadir, Mireleft et Foum El Oued/ Laâyoune.

Pour décrocher le sésame, la procédure est contraignante. «Le comité national du Pavillon bleu reçoit à la mi-février les candidatures des villes, accompagnées d'engagements et d'un état des lieux préalable », affirme Mustapha Brakez, consultant auprès de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Selon lui, la qualité des eaux de baignade doit être de classe A, attribuée après une série de prélèvements de ces eaux par le ministère de l'Équipement et celui de l'Environnement. En tout cas, les communes doivent répondre à certains critères-guides qui deviennent impératifs. Pour elles, c'est un véritable examen de passage. Les dossiers de candidatures sont examinés par deux jurys. Le premier, national, piloté par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, avec certains ministères comme celui de la Santé et la CGEM. Pour cette édition, la Fondation a associé la Fédération marocaine de voile pour prendre son avis sur les candidatures. Dans cette phase, les critères pris en compte sont classés en quatre familles: la qualité des eaux de baignade, l'hygiène, la sécurité, l'aménagement et la gestion et la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Il est à rappeler que le chenal d'accès à la mer pour les jets ski doit être complètement balisé pour éviter les accidents avec les baigneurs. Ce sont autant d'éléments développés par les villes faisant partie du programme des plages propres. Comme les communes sont généralement dépourvues de moyens, ce sont les opérateurs économiques partenaires qui les aident à préparer les candidatures. Les dossiers sont ainsi adressés à la Fondation internationale pour l'éducation à l'environnement (FEE) pour être examinés par un autre jury qui statue finalement sur la liste des plages bénéficiaires. Ce label international a été décerné conjointement par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la FEE. Attention, ce label n'est pas définitif. Une commission, via des visites inopinées sur le terrain pour vérifier si les critères sont respectés, peut soit émettre un rappel à l'ordre soit retirer le label.

L'économiste